



DA38.5

242

Projet de réaménagement de la route 367
entre Saint-Augustin-de-Desmaures et
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
St-Augustin-de-Desmaures 6211-06-106

Date : Le mercredi 10 mars 1999

Endroit : 5353, boul. Pierre-Bertrand, Québec (grande salle de réunion)

Rédigé par : Maryse Hamel

Maryse Hamel
Signature

Objet : Projet de réaménagement/route 367 à Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

But : Deuxième rencontre du comité technique

Étaient présents :

M.	Pierre Boulanger	Saint-Augustin-de-Desmaures
M.	Pascal Bérubé	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M.	Claude Langlois	MRC de la Jacques-Cartier
M.	Daniel Houle	MTQ
M.	Yves Julien	MTQ
Mme	Maryse Hamel	MTQ

Copie : Aux participants

M.	Marcel Corriveau, maire	Saint-Augustin-de-Desmaures
M.	Jacques Marcotte, maire	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M.	Gilles Landry, maire	Fossambault-sur-le-Lac
M.	René Hardy	Saint-Augustin-de-Desmaures
M.	Martin Carreau	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M.	Jean Guyart	CUQ
M.	Luc Bergeron, directeur par intérim	MTQ, Direction de Québec

NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.
V-410 (97-11) [Windows 97]*

Objet : Réaménagement rte 367/St-Augustin-de-Desmaures et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Détails	Action à prendre par délai
<p>Messieurs René Hardy de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures et Martin Carreau de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ainsi que monsieur Jean Guyart de la CUQ ne sont pas présents à la rencontre.</p> <p>1. Rappel</p> <p>En guide de rappel, le compte-rendu de la dernière rencontre est passé en revue. Il est approuvé par les membres du comité technique (une correction à faire à la page 4, dernier paragraphe) et on convient de le transmettre aux membres du comité directeur avant la rencontre prévue pour le 23 mars.</p> <p>2. Problématique et objectifs d'intervention</p> <p>Maryse Hamel demande aux participants s'ils ont des commentaires sur la problématique présentée à la dernière rencontre. Y a-t-il des éléments que nous devrions corriger ou ajouter ?</p> <p>Tel que convenu lors de la dernière rencontre, monsieur Pascal Bérubé remet à Maryse Hamel un document donnant des informations sur le parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Il est entendu que ces dernières seront ajoutées à la problématique.</p> <p>Les membres du comité technique se disent d'accord avec la problématique décrite et n'ont pas d'autres éléments à ajouter.</p> <p>Les objectifs d'intervention identifiés sont également acceptés par les membres du comité technique.</p> <p>3. Interventions concernant l'aménagement du territoire</p> <p>Tel que convenu lors de la dernière rencontre, monsieur Pascal Bérubé a vérifié l'impact d'imposer des mesures de gestion des corridors routiers pour les terrains aux abords de la route 367 dans Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Il remet à Maryse Hamel un document présentant les résultats.</p> <p>Selon son évaluation, on retrouve peu de terrains vacants non-lotés de grande superficie aux abords de la route 367 ; le plus grand appartenant à un propriétaire de tourbière. Maryse Hamel en avait identifié un certain nombre lors de son analyse. On s'entend pour prendre connaissance d'abord du document et prévoir ensuite une</p>	<p>Maryse Hamel, Martin Carreau, Pascal Bérubé</p> <p>1^{er} avril 1999</p>

Objet : Réaménagement rte 367/St-Augustin-de-Desmaures et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Détails	Action à prendre par délai
<p>rencontre pour en discuter.</p> <p>Monsieur Claude Langlois indique que la MRC, et principalement les municipalités dans leur réglementation d'urbanisme, peuvent intervenir pour limiter le développement aux abords de la route 367. L'important est d'en démontrer le besoin réel, en termes d'amélioration de la sécurité et de maintien de la fonctionnalité, aux autorités municipales qui auront ensuite à en répondre devant les citoyens.</p> <p>Les participants s'interrogent sur le type de mesures de gestion de corridor routier qui seraient appropriées pour le projet. Doit-on procéder à un gel systématique d'abord (comme dans le cas du règlement de contrôle intérimaire adopté par la MRC dans le cas du projet de Stoneham-et-Tewkesbury) ? Doit-on seulement geler le développement à des endroits spécifiques (à l'intersection du Grand-Capsa, par exemple) ? Quelles mesures pouvons-nous et devons-nous mettre en œuvre ?</p> <p>Maryse Hamel indique que, contrairement au projet de Stoneham-et-Tewkesbury, il s'agit d'interventions correctives plutôt que préventives. Le développement est déjà pratiquement complété dans Saint-Augustin-de-Desmaures. Dans Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, il y a aussi beaucoup de terrains construits ou lotis.</p> <p>Monsieur Claude Langlois doit vérifier dans les documents de la MRC comment le contrôle intérimaire avait été adopté dans le cas de Stoneham. On s'entend pour se rencontrer ensuite pour discuter des possibilités.</p>	<p>Claude Langlois, Maryse Hamel</p> <p>1^{er} avril 1999</p>
<p>4. Réaménagement de la route 367</p> <p>Compte tenu de la problématique identifiée, la route 367 (14 km) a été divisée en 3 secteurs pour poursuivre l'analyse des réaménagements proposés : soit entre l'autoroute 40 et la voie ferrée ; entre la voie ferrée et la route du Grand-Capsa et entre la route du Grand-Capsa et la rue Jolicoeur.</p> <p>Entre l'autoroute 40 et la voie ferrée</p> <p>Pour le premier secteur, Maryse Hamel rappelle que des interventions sont prévues à court terme (phase 1 du projet). Elles ont été décrites sommairement lors de la dernière rencontre.</p>	

Objet : Réaménagement rte 367/St-Augustin-de-Desmaures et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Détails	Action à prendre par délai
<p>Entre la voie ferrée et la route du Grand-Capsa</p> <p>Pour le secteur entre la voie ferrée et la route du Grand-Capsa, 7 variantes avaient été identifiées (dont 5 contournements) lors de la dernière rencontre une huitième, proposée par les intervenants de Saint-Augustin-de-Desmaures, s'est ajoutée depuis. La rencontre vise à analyser les variantes en fonction des critères que nous avons établis et à déterminer lesquelles seront retenues pour une analyse détaillée (idéalement ne conserver que 3 variantes).</p> <p>Yves Julien présente d'abord le plan montrant l'ensemble des variantes. Il décrit ensuite chacune d'elles en présentant les raccordements requis pour les contournements.</p> <p>Maryse Hamel remet aux participants des tableaux qui montrent le pointage proposé à chacune des variantes pour les critères suivants : sécurité, fonctionnalité, impacts sur le milieu : qualité de vie, milieu agricole, milieu forestier, bâtiment, climat sonore. Les impacts sont ensuite qualifiés de positifs (fort, moyen, faible) ou de négatifs (faible, moyen et fort).</p> <p>Les membres du comité technique conviennent d'un pointage pour chacune des variantes en fonction des critères retenus. Les tableaux sont corrigés pour refléter une position commune.</p> <p>Les participants s'interrogent ensuite sur une pondération permettant de discriminer les variantes selon le pointage obtenu. Un scénario est proposé soit : positif fort = 6, positif moyen = 5, positif faible = 4, négatif faible = 3, négatif moyen = 2, négatif fort = 1. Selon ce pointage les variantes D et G obtiennent la meilleure note ; viennent ensuite H, E et C.</p> <p>Les participants conviennent aussi de l'importance de pondérer les critères pour tenir compte des objectifs d'intervention du projet. Une pondération est proposée lors de la rencontre. Il s'agit de : sécurité = 7, fonctionnalité = 6, milieu agricole = 5, qualité de vie = 4, climat sonore = 3, bâtiments = 2, forestier = 1.</p> <p>On s'entend pour que Maryse Hamel vérifie le résultat de cette pondération et fasse parvenir le résultat aux participants. D'autres scénarios seront également analysés avant de prendre une décision sur les variantes à retenir.</p>	<p>Maryse Hamel, transmis le 24 mars 1999</p>

